

CAHIER DES CHARGES

INTRODUCTION

L'entreprise a pour but l'exécution du projet de construction mentionné dans le présent cahier des charges, y compris tous les services et les fournitures qui en font partie intégrante, et ce suivant les indications des plans techniques, des détails techniques éventuels, du descriptif repris dans le cahier des charges ou, à défaut, des règles de l'art.

Un bon rapport qualité prix pour nos clients.

PROMOTEUR

DOTT CONSTRUCT sprl
rue Théodor Klüber 1 b
7711 Mouscron (Dottignies)
T 056 58 70 64

ARCHITECTE – BUREAU D'ETUDE – COORDINATION DE SECURITE

Architectes Luc Moulin et Associés
ZAE Tournai Ouest 1
Rue du Progrès, 31 boîte 21
7503 Froyennes
Tél : 069 25 15 70

SITUATION

Au total 10 habitations unifamiliales

Chemin des Communes
section B n° 5 C et 6
7911 MOUSTIER (Frasnes-Lez-Anvaing)

LOT 1 = Chemin des Communes, 2J
LOT 2 = Chemin des Communes, 2I
LOT 3 = Chemin des Communes, 2H
LOT 4 = Chemin des Communes, 2G
LOT 5 = Chemin des Communes, 2F
LOT 6 = Chemin des Communes, 2E
LOT 7 = Chemin des Communes, 2D
LOT 8 = Chemin des Communes, 2C
LOT 9 = Chemin des Communes, 2B
LOT 10 = Chemin des Communes, 2A

DESCRIPTION DU DEVIS**1. Fondation**

Les fondations seront exécutées suivant le rapport de l'ingénieur et les règles de l'art.

2. Egouts

L'habitation sera pourvue d'une station d'épuration individuelle. Tous les évacuations sont en PVC d'un diamètre de 110 mm. Les eaux claires rejetées par la station seront évacués dans le réseau public. Les raccordements aux réseaux publics sont compris. Une citerne de récupération d'eau de pluie de 15.000 litres est prévue (dont 2.000 litres comme tamponnement demandé par Ipalle). La pompe n'est pas comprise dans le prix mais le tuyau socarex est placé. Nous conseillons de vider et nettoyer la citerne avant tout usage.

Le couvercle/rehausse de la citerne posé lors du début du chantier est provisoire, il en est de la responsabilité du client de le remplacer par une plaque de finition de son choix et de l'intégrer à la devanture.

3. Maçonnerie

Choix de la façade : Beerse Klinker witte kalk CRTC. Les seuils sont en pierre bleue. L'ensemble des murs extérieurs sera rejointoyé en fin de chantier à l'aide d'un riche mortier de ciment. Les murs intérieurs sont construits en bloc de terre cuite de 14 cm ou de 9 cm selon les plans techniques.

4. Hourdis

Les hourdis (entre RDC/R+1) sont en béton, d'une hauteur de 13 cm ou de 17 cm selon la portée. La dalle de béton de compression coulée sur les hourdis est armée d'un treillis d'armature.

5. Charpente

La charpente est faite en bois (douglas traité) et réalisée de manière traditionnelle. Les planches de rive sont exécutées en thermo ayous.

6. Couverture

La charpente est couverte d'une sous-toiture en menuisierite et de panne « S » donker vintage (rustique). Les gouttières et les descentes d'eau sont en zinc noir.

7. Menuiserie extérieure

Les châssis et les portes extérieures sont exécutés en PVC (Jet black).

Porte d'entrée en bois de ton clair avec tirant (lots 5 et 6) et avec imposte en verre (lot 6).

Les vitres sont en double vitrage, type Thermobel Starlite KW 1.0 avec grilles d'aération selon les normes.

Les fenêtres de toit sont de marque « Velux » GGL dans les chambres et GGU dans la salle de bains.

Le bardage est en bois de ton clair sur les façades avant et latérale, de ton noir pour la façade arrière.

8. Menuiserie intérieure

Les portes intérieures sont des portes à peindre équipées d'une poignée et de charnières de couleur noire mat. L'escalier est exécuté en hêtre 1^{er} choix.
Le grenier est accessible par une trappe 70/120 avec escalier escamotable.

9. Plafonnage

Les murs et plafonds sont recouverts de plâtre et lissés à la main suivant les règles de l'art (excepté le garage et le grenier).

Un travail de plafonnage n'est pas un produit fini. Avant la mise en peinture de la maison, il est possible de devoir poncer ou enduire les murs et plafonds. Des coups et traces peuvent également être présentes suite au passage des différents corps de métier qui participent à la construction de la maison. Ces finitions sont à exécuter par les acquéreurs lors des peintures de la maison.

Les jonctions entre différents matériaux (mansardes et cage d'escalier) sont à finir en joints souples.

Par ailleurs, des fissures peuvent apparaître et sont un phénomène inhérent aux nouvelles constructions.

10. Installation électrique

L'installation électrique est exécutée conformément au règlement technique. Les fusibles automatiques et le contrôle de l'installation sont prévus dans le prix.

Pour les emplacements des prises, des points lumineux, des interrupteurs, ...etc. nous nous référons aux plans techniques de base ci-joints.

11. Installation de chauffage et d'eau chaude

Le chauffage central est au gaz propane. Les cuves sont installées sur les lots 3 et 8. Il y a des radiateurs dans la cuisine/séjour, la salle de bains et dans les chambres à coucher. La chaudière est de la marque Vaillant Ecotec plus VCW 296.

Il est essentiel qu'un entretien de la chaudière soit effectué tous les deux ans.

Le promoteur ne peut pas prendre en garantie les dégâts à la chaudière (ou à l'installation sanitaire en général) dus à une forte concentration éventuelle de calcaire dans l'eau de ville. Nous conseillons donc l'installation d'un adoucisseur d'eau.

12. Installation sanitaire

Le prix inclut toutes les canalisations et le placement des appareils. Sont prévus :

- 2 toilettes suspendues, type Sanbloc
- 1 lave-mains avec robinet dans le WC au RDC
- 1 baignoire complète avec robinet mitigeur et douchette
- 1 bac de douche (90x120), les arrivées et l'évacuation d'eau et la robinetterie sont prévues (mais pas la paroi)
- 1 meuble lavabo 90 cm avec robinet mitigeur et miroir sur cadre de coloris blanc.
- 1 alimentation et évacuation pour l'évier de cuisine en eau chaude et eau froide
- 1 alimentation et évacuation pour la chaudière et pour la machine à laver
- 1 robinet sur la terrasse
- 1 robinet dans le garage

13. Ventilation

Un système VMC simple flux (système simple flux C+ avec extraction dans les chambres) est prévu de la marque RENSON Healthbox 3.0.

14. Carrelage

Le rez-de-chaussée est entièrement carrelé et pourvu d'une plinthe assortie. Carrelage de 30,00 €/m² HTVA et plinthes de 8,00 €/mc HTVA à choisir chez notre fournisseur. A l'exception du garage: carrelé en carrelage grès CERAM : format 30x30 (20,00 €/m² HTVA et plinthes 6,00 €/mc HTVA).

L'étage est pourvu d'une chape de ciment. La salle de bains, le WC, la buanderie et le hall de nuit au 1^{er} étage sont carrelés aussi et pourvus d'une plinthe assortie. Carrelage de 30,00 €/m² HTVA et plinthes de 8,00 €/mc HTVA à choisir chez notre fournisseur. Sauf demande expresse du client lors du choix du carrelage chez le fournisseur concernant la pose du carrelage, des plinthes et des joints, leurs mises en œuvre seront à l'appréciation du carreleur et en fonction du carrelage.

Nous tenons à vous préciser que la pose d'un carrelage hors standard peut engendrer des suppléments (ex : style parquet, grandes dimensions, frises, ...).

15. Faïence

Dans la salle de bains, de la faïence est posée autour de la baignoire (1 rangée au-dessus de la baignoire) ainsi que dans la douche. Faïence de 30,00 €/m² HTVA.

16. Isolation

- toiture: un matelas de laine de verre de 20 cm isoconfort entre les chevrons et 12 cm pour les toits plats
- murs creux : panneaux de polyuréthane de 10 cm et bloc de béton cellulaire pour le 1^{er} tas de maçonnerie
- murs de séparation mitoyen: isolation phonique de 2 x 2 cm.
- isolation du sol : polyuréthane projeté de 10 cm au rez-de-chaussée

17. Aménagement de la cuisine

Un budget de 5.000,00 € HTVA est compris dans le prix de vente pour le choix de la cuisine.

Un plan type de cuisine a été défini dans la gamme de notre cuisiniste et il disponible sur demande. La cuisine dessinée sur le plan de vente ne donne qu'un aperçu des possibilités. L'acquéreur fera encore son choix chez le cuisiniste désigné.

Les meubles profitent d'une garantie d'usine de cinq ans.

18. Extérieurs

L'arrière des maisons est pourvu d'une couche de béton drainant qui servira de fondation pour la future terrasse (largeur de façade sur 3,5m de profondeur). Il y a une séparation entre les maisons semi-mitoyennes réalisée en briques de façade avec couvre-murs d'1,50 m de long sur environ 1,80 m de hauteur. En devanture, une couche de grès d'Hautrage de la largeur du garage et une extension jusqu'à la porte d'entrée sera installée permettant ainsi l'accès au garage et à la maison.

La devanture (hors grès d'Hautrage) et le jardin ne sont pas aménagés. Un nivellement sommaire des terres à l'arrière des maisons sera effectué. L'adaptation des niveaux finis des terres, l'ajout de terre arable éventuellement nécessaire ainsi que les

aménagements et finitions en tout genre sont exclusivement à la charge des clients acquéreurs et ne pourront être faits qu'après la passation de l'acte authentique d'achat.

19. Garage

Le garage est non plafonné (hourdis lisses), murs en terre cuite mais rejointoyés. La porte de garage est en bois à double battants (l'électricité est prévue pour la motorisation mais pas incluse).

REMARQUES

- Le promoteur a toujours le droit d'apporter de petites modifications, aux plans et aux matériaux, mais pour autant qu'ils ne nuisent pas à la qualité.
- Les meubles et la cuisine sur les plans ne sont pas inclus, ils ne servent qu'à mieux visualiser la division intérieure de la maison.
- Le promoteur prévoit les raccordements aux réseaux d'électricité, d'eau de ville et de gaz. Les frais de ces raccordements sont à charge de l'acquéreur. Des gaines seront également posées pour les raccordements TV/internet et téléphone.
- Les suppressions de travaux repris au présent descriptif demandées par l'acquéreur seront déduites à hauteur de 75% de leur valeur. Il n'est pas permis à l'acquéreur d'exécuter par lui-même ou de faire exécuter par un tiers des travaux de quelque nature que ce soit dans son bien avant la réception provisoire de celui-ci. S'il le fait, la réception provisoire sera considérée comme acquise.
- Dans l'hypothèse où les acheteurs demandent des suppléments dans les constructions, ces suppléments devront être payés à la commande et à la première demande du promoteur et ce même si la vente n'a pas encore eu lieu.
- Pour la sécurité de l'acheteur il est strictement interdit de pénétrer sur le chantier.
- Les images de synthèse en 3D du projet ne sont pas contractuelles et ne représentent pas les aménagements qui seront faits. Elles permettent de visualiser et de mieux imaginer le projet.

Fait à _____ en _____ exemplaires, le _____ / _____ /20

l'(es) acheteur(s)

le promoteur